



## Humanis, protéger c'est s'engager

Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, Humanis figure parmi les tout premiers groupes de protection sociale, en retraite complémentaire, prévoyance, santé, épargne et Activités sociales. Humanis puise ses valeurs dans l'économie sociale et entend toujours mieux protéger l'ensemble de ses clients.

Humanis s'engage à leur apporter durablement des solutions et des services de qualité, en privilégiant la proximité, le conseil et l'écoute. Humanis met également à disposition de ses clients ses savoir-faire spécifiques à l'international et en gestion pour compte de tiers. Le Groupe concrétise son engagement auprès des populations en difficulté au travers d'une politique dynamique d'Activités sociales.

Salarié

# Assistance 24h/24 et 7j/7

## Des services qui vous ressemblent



CES PRESTATIONS D'ASSISTANCE SONT INCLUSES  
DANS VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

### VOTRE ASSISTANCE EN 3 MOTS

#### Disponibilité

Des experts Filassistance sont mobilisés pour répondre à toutes vos demandes au **01 70 37 97 22**, 24h/24 et 7j/7. À chaque appel, rappelez le numéro de votre contrat : **F17S0494**

#### Simplicité

Quels que soient vos besoins, tout est mis en œuvre pour simplifier votre quotidien.

#### Souplesse

**Vous avez les cartes en main** : vous adaptez vos prestations d'assistance à vos besoins spécifiques.



#### HUMANIS EN CHIFFRES

- ❖ **Près de 700 000** entreprises clientes, de la TPE à la grande entreprise
- ❖ **10 millions** de personnes protégées
- ❖ **2<sup>ème</sup>** acteur en retraite complémentaire Agirc-Arrco (22,40 % de l'ensemble)
- ❖ **1<sup>er</sup>** rang des institutions de prévoyance
- ❖ **1<sup>er</sup>** intervenant paritaire en épargne salariale

Chiffres au 01.01.16

humanis.com



Ces garanties d'assistance ont été souscrites auprès de Filassistance International par l'organisme assureur de votre contrat Frais de Santé.

**Filassistance International**, Société Anonyme au capital de 3 500 000€, régie par le Code des assurances, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 433 012 689, dont le siège social se situe au 108 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud cedex.

Direction communication et développement durable • DOCL544-01HUMANIS/SEIEMEN/09-17 • Crédits photo : Fotolia - iStock - Goodshoot

 **Humanis**

Protéger c'est s'engager  
[humanis.com](http://humanis.com)

Parce que vous protéger fait partie de notre ADN, **nous nous engageons chaque jour à vous offrir des prestations d'assistance performantes et innovantes, qui répondent à vos besoins réels.**

Démarches administratives, hospitalisation, maladie : nous vous accompagnons en toutes circonstances <sup>(1)</sup>.

## ENGAGEMENT N°1

« À votre écoute au quotidien »

### Des experts à votre service

Besoin d'information et de conseils pour réaliser vos **démarches administratives ou réglementaires** ? Sur simple demande téléphonique, les experts Filassistance recherchent et vous communiquent les solutions les plus adaptées à votre situation familiale et à votre quotidien.

### Aux côtés de votre santé

L'équipe médico-psycho-sociale de Filassistance répond à vos **questions d'ordre médical ou diététique**. En accord avec votre médecin traitant, elle recherche avec vous des centres de cures spécialisés en France, en fonction de vos besoins. Vous souffrez d'un handicap ? Elle peut également vous indiquer les établissements médicaux spécialisés pouvant vous accueillir <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Retrouvez le détail des prestations dans la notice assistance.

<sup>(2)</sup> Filassistance ne peut toutefois garantir que le centre ou l'établissement indiqué vous accueillera.



## ENGAGEMENT N°2

« Un soutien dans les moments difficiles »

**En cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours ou d'immobilisation de plus de 10 jours** suite à un accident corporel ou à une maladie, nous prenons soin de vous et de vos proches.

### Prise en charge de votre quotidien

**Une aide à domicile** vient chez vous pour vous aider dans les tâches quotidiennes, jusqu'à 4 heures (à raison de 2 heures par jour maximum).

### Vos proches préservés

Pour vos enfants de moins de 15 ans et vos ascendants dépendants au premier degré, votre assistance :

- ❖ recherche une **garde à domicile** (dans la limite de 3 heures par évènement pour vos enfants et de 3 heures réparties sur 5 jours pour vos ascendants),
- ❖ ou organise leur **transfert chez un proche**,
- ❖ ou prend en charge la **venue d'un proche** à domicile.

## ENGAGEMENT N°3

« Une assistance à votre image »

Prenez en main vos prestations d'assistance grâce au système **d'équivalence de points**.

Pour chaque hospitalisation supérieure à 4 jours ou immobilisation de plus de 10 jours suite à un accident corporel ou à une maladie, vous bénéficiez de **40 points**. À chaque prestation d'assistance correspond un nombre de points : à vous de faire votre choix.

### EQUIVALENCE PRESTATIONS/POINTS

1 heure d'aide à domicile	1 heure de garde d'enfants / ascendants	1 journée de garde d'animaux
<b>= 10 points</b>	<b>= 13 points</b> (le transfert = 40 points)	<b>= 20 points</b>



## ENGAGEMENT N°4

« Avec vous, en cas de maladie grave »

**En cas de chimiothérapie/radiothérapie**, l'équipe médico-psycho-sociale de Filassistance se mobilise afin de vous apporter soutien psychologique et prestations adaptées.

### Aux petits soins pour votre famille

Votre assistance prend en charge la **garde à domicile** de vos enfants de moins de 15 ans et/ou de vos ascendants au 1<sup>er</sup> degré dépendants, dans la limite de 16 heures par an, ou **leur transfert chez un proche**, ou la **venue d'un proche à domicile**.

### Répondre présent chaque jour

Vous bénéficiez d'une **aide à domicile** jusqu'à 20 heures<sup>(3)</sup>. Une **aide à la toilette** peut aussi vous être accordée dans la limite de 2 heures par jour et dans un maximum de 16 heures<sup>(3)</sup>. À votre demande, nous pouvons également chercher les coordonnées d'un **fournisseur de perruques**.

<sup>(3)</sup> sur 12 mois glissants.